

Réf.	2023	024
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
07/04/2023	21/04/2023	19	17	19

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Georges Blanc de la Mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames ARTUS Séverine, DELANGUE Marjorie, DUVAL Emmanuelle, HENNOCQ Éléanore, JALABERT Laurence, JOAO Gaële, MAINGONNAT Cécile et NORDBERG Anne-Rose.

Messieurs CIPRES Manuel, DEGIVRY Thierry, FRAPIER Francis, GOBLET Emmanuel, JACQUET Jean-Paul, LAVAUD Thierry, Monsieur RABY Stéphane, RIEL Yannick et SCHMIDT Éric.

Absents ayant donné procuration à :

Madame DUPONT Catherine a donné pouvoir à Monsieur DEGIVRY Thierry
Monsieur BRUNEL Jérémie a donné pouvoir à Madame DUVAL Emmanuelle

Madame NORDBERG Anne-Rose a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : AJUSTEMENT DES DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2321-2 et R.2321-2.

VU le montant de l'état des restes à recouvrer en recettes s'élevant à 8 233.03 € au 31/12/2022 et actualisé au 28 février 2023 se décomposant comme suit :

CRÉANCES DOUTEUSES AU 28 /02 /2023

	Année	Montant	Taux	Stock provision à constituer
	2009			
Total 2009	2009	0,00 €	100%	0,00 €
	2010			
Total 2010	2010	0,00 €	100%	0,00 €
	2016	412,08 €		
Total 2016	2016	412,08 €	100%	412,08 €
	2017	174,14 €		
Total 2017	2017	174,14 €	100%	174,14 €
	2018	294,46 €		
	2018	79,77 €		
Total 2018	2018	374,23 €	100%	374,23 €
	2019	250,79 €		
Total 2019	2019	250,79 €	100%	250,79 €
	2020	37,36 €		
	2020	1 464,12 €		
Total 2020	2020	1 501,48 €	75%	1 126,11 €
	2021	612,41 €		
	2021	4 682,93 €		
	2021	224,97 €		
Total 2021	2021	5 520,31 €	30%	1 656,09 €
	2022	4 647,14 €		
	2022	4 388,62 €		
	2022	397,32 €		
Total 2022	2022	9 433,08 €	15%	1 414,96 €
Total général		8 233,03 €		5 408,41 €
PROVISION ANNÉE 2022 (mandat mandat 366 – bordereau 76 du 28/04/2022)				4 329,47 €
AJUSTEMENT ANNÉE 2023				1 078,94 €

CONSIDÉRANT que le régime applicable aux provisions a été défini comme suit :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	15%
N-2	30%
N-3	75%
Antérieur	100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de constituer un ajustement de la dotation aux provisions pour créances douteuses à hauteur de 1 078.94 €.

DÉCIDE de l'inscription au BP 2023 du montant annuel du risque encouru soit **1 078,94 €** correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le Service de Gestion Comptable.

Accusé de réception en date du 09/04/2023
091-219102431-20230413-DEL2023_024-DE
Date de création de la provision : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

IMPUTE la dépense au 6817 « dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions », opération semi budgétaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La secrétaire,


Anne-Rose NORDBERG.

Le Maire,


Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_024-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_024-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023